

Organisation du concours « écoloustics » sur le département de la Haute-Vienne par le Syndicat Énergies Haute-Vienne



année scolaire 2019-2020

Cycle 3 - classes de CM1-CM2-6^{ème}

Objet du concours : « l'énergie hier, aujourd'hui et demain »

Pour participer au concours écoloustics de l'année scolaire 2019-2020, les élèves devront réaliser un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune, hier, aujourd'hui et demain. La participation peut se faire sous différentes formes : bande dessinée, dessins, photos, journal, reportage sonore ou filmé, site web...

Le document détaillera l'utilisation des énergies dans un périmètre communal ou intercommunal, dans le passé proche ou lointain, en 2019 et à moyen terme (horizon de 10 ans ou au-delà).

Il s'agit de retrouver les ressources utilisées lors des années passées (voire des siècles passés), celles qui sont utilisées actuellement et celles dont pourrait avoir besoin la commune dans quelques années. Il s'agira autant que possible d'illustrer le changement : charbon, barrage, réseaux, panneaux solaires....

La participation à ce concours permettra ainsi d'illustrer de manière précise la transition énergétique, c'est-à-dire le passage d'un modèle de production/consommation à un autre modèle.

Le document pourra aborder des sujets en lien avec l'énergie : mobilité durable, valorisation des déchets, éclairage public... Il combinera des actions existantes, déjà en œuvre dans la commune, et des propositions inédites.

Une démarche d'investigation et de réflexion : proposition de visites éducatives

Afin d'aider les élèves à appréhender les enjeux de la transition énergétique, le SEHV proposera aux établissements participants :

1/ de faire venir dans leurs locaux son exposition « Le parcours de l'énergie ». L'exposition est animée par un agent du SEHV, à raison d'une demi-journée par classe inscrite au concours. L'exposition restera environ une semaine à disposition de l'établissement. Les frais de transport et d'animation sont à la charge du SEHV. Ce déplacement se fera sous réserve de la signature d'une convention spécifique, d'un local adapté à l'accueil de l'exposition, et de la disponibilité de cette dernière. Un planning spécifique sera réalisé par le SEHV en collaboration avec les enseignants des classes retenues.

2/ d'organiser des visites d'installations de production publiques, communale ou intercommunale (éolienne, chaufferie bois...).¹ Pour ces visites, les frais de transport sont à la charge de l'établissement scolaire.

Un concours départemental et national

Le concours s'adresse aux classes de CM1-CM2 et 6^{ème} (cycle 3) des écoles et collèges de Haute-Vienne. Il s'agit d'un jeu gratuit sans objet commercial, proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne. Il est organisé en deux temps : concours départemental puis concours national.

Au niveau départemental, le concours est doté de 3 prix, remis par un jury composé de représentants du SEHV, et de partenaires.

¹ Sous réserve de l'acceptation des propriétaires des installations.

Pour les lauréats départementaux, l'ensemble des élèves, leur enseignant et les accompagnants seront invités à la remise des prix lors d'un après-midi ou matinée récréatifs. Les frais de car et d'animation seront pris en charge par les organisateurs. L'encadrement des groupes est de la responsabilité du groupe enseignant.

Un dossier lauréat de chaque département sera soumis à un jury « territoire d'énergie » national. Trois gagnants seront sélectionnés et invités pour la remise des prix à Paris (juin 2020). En 2018, les élèves ayant produit les projets primés au niveau national, ont visité la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, le 26 juin.

L'organisation

Chaque classe doit se préinscrire auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne avant le **vendredi 18 octobre 2019**. Le SEHV se réserve le droit de limiter le nombre de participants : l'inscription sera confirmée par le SEHV avant le 8 novembre 2019.

Les dossiers complets devront être remis au plus tard **le vendredi 10 avril 2020 à 17h**.

Les créations (dessins, photos, vidéos...) doivent être réalisés par les élèves seulement, avec l'appui de l'équipe enseignante. Toute production réalisée par un tiers (graphiste, parent, entreprise) sera refusée par le jury du concours.

La création soumise au jury présentera différentes rubriques illustrées (bande dessinée, enquête, reportage sur une sortie/visite en lien avec l'énergie, jeu, conseils...). Le nombre, la forme et le choix des rubriques sont libres.

Chaque classe devra adresser son projet avant le 10 avril 2020 à 17h, par dépôt, lettre simple ou mail avec accusé de réception à :

Syndicat Energies Haute-Vienne
8 rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
helene.chaput-clavaud@sehv.fr ou sehv@sehv.fr

Chaque projet devra être accompagné d'une note pédagogique d'une page maximum. Un jury constitué du SEHV et de ses partenaires sélectionnera les meilleurs dossiers. Les lauréats seront informés par courrier.



Droits de reproduction et droits à l'image

Les participants s'engagent à céder à titre gracieux les droits de propriété intellectuelle de leurs travaux au SEHV, et à ses partenaires, notamment à des fins d'édition et de communication. Les responsables d'établissement autorisent à titre gracieux le SEHV et ses partenaires à citer les noms des lauréats et à publier leurs photographies et tout article s'y rapportant. En outre, les classes lauréates devront faire signer aux parents des élèves une fiche de droit à l'image à destination des organisateurs.

LE SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Établissement public à échelle départementale, le SEHV est l'interlocuteur privilégié des élus locaux en matière d'énergie.

Héritier de l'électrification pour laquelle il dirige depuis plus de soixante ans d'importants travaux sur le réseau de distribution, il est le garant d'une électricité disponible, de qualité et accessible à tous.

Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Son expérience et son expertise sont mises au service des politiques locales pour la maîtrise de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables et de récupération.

Conscient de son rôle auprès du grand public, le SEHV a acquis en 2013 une exposition de culture scientifique sur le sujet de l'énergie : « Le parcours de l'énergie » qui a accueilli environ 3 000 visiteurs à ce jour, essentiellement du public scolaire (CE2-CM2). En août 2015, la loi sur la Transition Énergétique a renforcé ce rôle de conseil et d'accompagnateur en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie.

Pour plus d'informations, RDV sur notre site Internet : www.sehv.fr